

*Les dispositions suivantes s'appliquent aux photos chargées par les utilisateurs BioObs. Les photos présentes et mises à disposition dans le cadre de l'accord avec DORIS demeurent strictement sous les conditions d'utilisations définies initialement.*

## **Droits d'utilisation des photos mises sur BioObs.**

BioObs est un outil collaboratif de partage des observations vues lors d'une plongée. Toute contribution mise dans BioObs est au bénéfice de son auteur, de la communauté des utilisateurs de BioObs et de la communauté scientifique utilisant les données des sciences participatives.

BioObs permet à ses utilisateurs d'associer des photographies aux relevés d'observations, avec pour conséquence de les faire apparaître dans BioObs.

Cette mise à disposition volontaire relève du Code de la Propriété Intellectuelle et requiert que le propriétaire accorde des droits d'utilisation.

**En chargeant ses photos sur BioObs et en acceptant les conditions d'utilisation, le propriétaire exprime son accord pour que :**

- Les photos chargées sur BioObs, associées à un carnet de plongée personnel, ou mises à disposition en tant que telles, soient publiées et visibles par tout utilisateur du site, de l'application BioObs et d'éventuelles insertions de pages BioObs dans un site tiers ayant eu notre accord (sites fédéraux, partenaires institutionnels).
- Elles puissent être utilisées pour enrichir ou valoriser une fiche descriptive d'espèce dans le cadre du processus d'identification proposé par BioObs.
- Les photos chargées dans BioObs fassent l'objet d'une réduction de taille et de l'apposition d'un filigrane BioObs portant le nom de l'auteur.
- L'auteur accorde des droits d'utilisation de ses photos aux licenciés et aux structures associatives de plongée, aux associations avec lesquelles « Les Amis de BioObs » est en relation (dans le cadre d'une charte, d'une convention ou bien d'un partenariat) pour une utilisation pédagogique, informative, promotionnelle et non commerciale liée à la connaissance et la préservation du milieu aquatique. Toutes les autres utilisations ne soient pas autorisées et requièrent une demande spécifique auprès de l'auteur.
- Ces droits sont donnés, à titre gracieux, pour la durée de vie de BioObs, mais peuvent être retirés sur simple demande adressée par courrier.

En cas de litige, et après recherche d'une solution entre les parties, le conflit sera porté auprès des juridictions compétentes.